

**Procès verbal n° 01/2009**  
**De la séance du Conseil Municipal en date du 26 février 2009**

**L'an deux mille neuf et le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vendargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DUDIEUZERE.**

Présents : M. Pierre DUDIEUZERE – M. Guy LAURET - Mme Cécile VEILLON – M. Philippe BERETTI - Mme Marie NAVARRO – M. Jean GUERRIERI - Mme Michèle GARCIA - M. Jean Paul FINART - Mme Nadine RUIZ - M. Robert BONA - M. Jacques VASSALLO - M. Pierre BONNEGARDE - Mme Marie-France AUDRAN - Mme Régine SALLES - Mme Martine PINEL - Mme Patricia MARTINEZ - Mme Cathy ITIER - Mme Dolorès PENO - M. Jean-Louis CLERC - M. Xavier COMBETTES - M. Laurent VIDAL - M. Jean IBANEZ - Mme Jeanne-Marie GOUNARD - M. Eric FAVARD - M. Lionel ESPEROU -

Représentés : Mme Géraldine FAIVRE - Pouvoir à M. DUDIEUZERE / Mme Catherine MANNOURY - Pouvoir à M. ESPEROU

Excusés : /

Absents : M. Max HERMET - Mme Aurélie BERTHEZENE

**Mme Michèle GARCIA a été élue secrétaire de séance.**

**Question n° 1 - Adoption de l'ordre du jour :**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte l'ordre du jour modifié suivant :

<b>Question n°</b>	<b>Objet</b>
<b>1.</b>	<b>Adoption de l'Ordre du Jour</b>
<b>2.</b>	<b>Agence Locale de l'Energie – Conseil d'Orientation Energétique – Présentation du rapport</b>
<b>3.</b>	<b>Adoption du procès-verbal n° 06/2008</b>
<b>4.</b>	<b>Décisions municipales n° 44 – 45/2008 – 01 – 02/2009</b>
<b>5.</b>	<b>Zac Georges Pompidou – Aliénation</b>
<b>6.</b>	<b>Accueil de loisirs sans hébergement – Alsh « jeunesse et sports » - Règlement intérieur – Carte Jeunes</b>
<b>7.</b>	<b>Association « La Boule ensoleillée » - Subvention</b>
<b>8.</b>	<b>Tableau des effectifs 2009</b>
<b>9.</b>	<b>Débat d'Orientation Budgétaire 2009</b>
<b>10.</b>	<b>Motion contre la suppression des Départements</b>

**Question n° 2 - Agence Locale de l'Energie – Conseil d'Orientation Energétique – Présentation du rapport**

Sur présentation de M. FINART, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de Conseil d'Orientation Energétique de L'Agence Locale de l'Energie.

**Question n° 3 - Adoption du procès verbal n° 06/2008 de la séance du 22 décembre 2008**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte le procès verbal n° 06/2008 du 22 décembre 2008 .

**Question n° 4 – Décisions municipales n° 44 – 45/2008 – 01 – 02/2009**

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales suivantes :

**44-2008 : Prémption parcelles BB 107 et 108 - DIA 0077-08**

**45-2008 : E.THERM - Marché Entretien Plomberie Sanitaire**

**01-2009 : La Cadoule - Etude d'Aménagements - SARL GREEN CONCEPT**

**02-2009 : Location MANADE Daniel LOPEZ**

**Question n° 5 – Zac Georges Pompidou – Aliénation**

Monsieur GUERRIERI rapporte l'affaire ;

Dans le cadre de l'urbanisation des tranches 1 et 2 de la ZAC G. Pompidou, il convient de vendre au groupe G.G.L., aménageur de la ZAC, deux emprises communales qui après établissement des documents d'arpentage par M. BOTTRAUD Géomètre Expert, se trouvent dans les parties cessibles de la ZAC.

La superficie totale à vendre est de 53 m<sup>2</sup>.

Je vous propose :

- d'émettre un avis favorable à l'aliénation proposée,
- de dire que la présente cession est consentie sur la base de l'estimation établie par FRANCE DOMAINE, dans le cadre du dossier de DUP de la ZAC ; soit 30,00 € le m<sup>2</sup>,
- de dire que l'ensemble des frais afférents à la réalisation de cette vente sont à la charge de l'aménageur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette aliénation.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : Néant**

**Pour : 27**

**Question n° 6 – Accueil de loisirs sans hébergement – Alsh « jeunesse et sports » - Règlement intérieur – Carte Jeunes**

Sur présentation de M. BERETTI, le conseil municipal adopte à **l'unanimité** le règlement intérieur de l'A.L.S.H. Accueil de loisirs sans hébergement « jeunesse et sports » Mairie de Vendargues, tel que joint aux présentes.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : Néant**

**Pour : 27**

#### **Question n° 7 – Association « La Boule ensoleillée » - Subvention**

Monsieur LAURET présente l'affaire ;

L'association « La Boule ensoleillée », qui a été créée mi 2008, sollicite l'aide financière de la commune pour l'exercice 2009, qui sera sa première année complète d'existence.

Elle sollicite l'octroi de cette subvention le plus rapidement possible afin de lui permettre de s'inscrire auprès de la fédération et d'organiser ainsi dès le printemps prochain des concours fédéraux.

Je vous demande :

- de décider d'aider l'association « La Boule ensoleillée » dans son activité,
- de lui octroyer pour ce faire une subvention de 700,00 € pour l'exercice 2009,
- de dire que les crédits sont inscrits au Budget de la commune – Chapitre 65.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : Néant**

**Pour : 27**

#### **Question n° 8 – Tableau des effectifs 2009**

Madame RUIZ rapporte l'affaire ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2009, tel qu'annexé aux présentes,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au Budget de la commune – Chapitre 012.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : Néant**

**Pour : 27**

#### **Question n° 9 – Débat d'Orientation Budgétaire 2009**

Monsieur le Maire présente l'affaire ;

La Loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, dispose que les communes de 3.500 habitants et plus, doivent faire précéder d'un débat l'examen et le vote du Budget.

Même si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il doit donner lieu à une délibération qui prend acte de l'organisation du débat, permettant ainsi au service du contrôle de légalité de s'assurer du respect de la Loi.

Le conseil municipal prend acte de l'organisation du débat d'orientation préalable au vote du budget 2009.

#### **Question n° 10 – Motion contre la suppression des Départements**

Monsieur le Maire rapporte l'affaire ;

Les conclusions de la Commission Balladur, chargée d'étudier les mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales, à clarifier la répartition de leurs compétences et à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers, doivent être rendues pour fin de ce mois. L'Assemblée Nationale sera saisie avant l'été d'une série de projets de lois.

Lors de la réunion de l'Assemblée des Départements de France, des Présidents de Conseils Généraux ont exprimé avec force leur rejet du projet de suppression des Départements de même que le principe de fusion entre les Régions et les Départements.

Je vous propose aujourd'hui de réaffirmer notre attachement à l'institution départementale et à son rôle déterminant dans l'équilibre de nos territoires et sa gestion de proximité.

Le conseil municipal, **à la majorité des voix exprimées**, adopte cette motion.

**Ne prennent pas part au vote :**        **Néant**

**Abstentions :**                                **Néant**

**Contre :**                                        **2 (Mme GOUNARD – M. FAVARD)**

**Pour :**    **25**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**